

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

M THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 14 69 517 608 160 C
Référence de l'avis : 15 34 7339201 23
Identification de votre imposition :
Département : 340
HERAULT
Commune : 299
SERIGNAN
Lieu d'imposition : 0144
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
Numéro FIP : 340 79 39 4856038789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 11/09/2015
Date de mise en recouvrement : 30/09/2015

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **16/11/2015** **1347,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 1211,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 136,00 €

Attention :
cette somme étant supérieure à 300 €,
la loi interdit de la payer en espèces.

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches "), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
340793948560387893	M THOMAS THIBAUT	S	184461	1,00 4

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI		
Valeur locative brute ❶	3976		3976	3976			
Valeur locative moyenne	2678		2678	2678			
❷ A B A T T E M E N T S <ul style="list-style-type: none"> • Général à la base • Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s) - Par personne rang 3 ou + pour personne(s) • Spécial à la base • Spécial handicapé 			245				
	10 %		10 %				
	15 %		15 %				
Base nette d'imposition ❸	3976		3731	3976		Total des cotisations	
Taux d'imposition 2015	17,96 %		12,8 %	0,141 %			
Cotisations 2015 ❹	714		478	6		1198	
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires							
Taux d'imposition 2014	17,96 %		12,8 %	0,143 %			
Rappel cotisations 2014	708		473	6			
Variation en valeur	+6		+5	0			
Variation en pourcentage	+0,85 %		+1,06 %	0 %			
Abattements de référence 2003/ 2015 ❺	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI		
<ul style="list-style-type: none"> • Général à la base • Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2) • Par personne(s) à charge (rang 3 ou +) • Spécial à la base 							
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2014 ET 2015							
	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ❻	+ 13	
(a) Cotisations	1200	1211	+11	+0,92 %	Prélèvements ❼ :		
(b) Allègements					- pour base élevée		
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1200	1211	+11	+0,92 %	- sur rés. secondaires Plafonnement selon le revenu ❽		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 1 RÉGIME P							
Taux global 2000 corrigé ❹	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt	
22,15 %	2990139360G	Maison		H	3976		
Cotisation référence 2003 ❹						1211	

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2015

136

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE SERIGNAN

144 AVE DE LA PLAGE - 34410 SERIGNAN

Tél : 04 67 32 09 04 Courriel : t034045@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

- sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BITERROIS - S.A.I.D. SERIGNAN

9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04 67 35 69 44 Courriel : sip.beziers-biterrois@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)